Oui, messieurs Dubois, je vous le dis en vérité, la parole a été donnée à l'homme pour mentir, ou tout au moins parler et correspondre; de plus, la société fait le charme et l'ornement de la vie...

Eh bien! qu'attendons-nous? Victimes [illegible] raillées d'un hasard ironique, [illegible], mes frères; oublions nos [illegible] de compagnie, et de nos cinq [illegible] faisons une seule joie.

[illegible] des histoires, chacun à son tour, tapons-nous sur le ventre....

[illegible], Dubois, c'est moi qui [illegible]. Hein?

[illegible]! yes! réplique Rigobert, [illegible] était nécessaire, d'abord, une formalité de présentation, very indispensable, mister Florimond, autrement, cela était improper, gentlemen, improper and populaire. Voilà.

—Eh bien, proposa Théodore, présentons-nous, chacun à notre tour, au reste de l'assemblée. Exposons nos qualités et professions, si nous en avons; c'est la chose la plus facile au monde.

—Allons-y, accepta le robuste Antony; et, si vous le voulez, je commence; vous connaissez mon nom, qui est le vôtre, mon prénom qui est moins connu.

Je ne fais aucun métier, étant riche.

Ce que je suis n'est pas compliqué, cela se traduit en un mot: Je suis fort; —diablement fort; l'hercule moderne, quoi!.... Boxe, savate, canne, fleuret, en tout cela, l'excelle, je suis passé maître, et il y a longtemps.

....Et je voyage à travers la planète pour tâcher de découvrir quelqu'un de plus fort que moi.

Il y a dix ans que je vais de-ci, de-là dans cette intention; je n'ai pas encore trouvé ce quelqu'un.

Aujourd'hui, je me rends à Marseille, toujours dans le même but.... A Marseille, tout le monde est fort,—paraît-il, —horriblement fort....

A présent, vous me savez par cœur, et tout entier.

—Gentlemen, débita Rigobert, je suis un avocat.... un avocat bizarre, curieux.... eccentric avocat.

Il était de mon sentiment de ne défendre jamais que des causes honnêtes.... alors, je n'ai jamais plaidé.

Je vais à Marseille pour trouver une cause honnête....

Dans Marseille, tout il était honnête et les personnages aussi.

Et je suis Anglais aujourd'hui, parce que ce était lundi.... monday....

Il y eut un silence.

Puis Saturnin se leva et se fit l'interprète de la pensée commune:

—Gentlemen, ou nous devenons idiots, ou vous êtes toqué, maboul, very toc-toc, and loufoc, if you please.

L'alternative est cruelle, mais absolue. To be or not to be....

Nous ne vous comprenons pas, pas du tout, not understand!

—Mylord, je suis d'une nature éminemment cordiale, donc je vous répondrai par des éclaircissements. Chercher une cause honnête ne constitue ni un art, ni une profession, ni un métier, ni même un passe-temps.

Bien souvent l'ennui, le spleen, venait visiter mon moâ.

De plus, j'ai pour tous les peuples de la vieille Europe, une admiration égale, and considérable.

Alors, pour distraire mon moâ, et rendre mon personnel hommage aux nations réunies, je suis Anglais le lundi, comme vous voyez; Allemand le mardi; Italien le mercredi; Espagnol le jeudi; Belge le vendredi (jour maigre); Russe le samedi....

—Et le dimanche?

—Le dimanche, je me repose.... je suis french.... français.

—Nécessairement, vous parlez toutes ces langues?

—Oh! non, point du tout,—l'accent suffit.

—Eh bien, vous êtes cocasse, vous! dit Antony.

—Oui, cocasse, j'espérais être cocasse. Etre cocasse, c'était le rêve à moâ.

Je suis présenté, gentlemen; God save the queen!

A son tour, Saturnin prononça son petit discours:

—Je suis médecin, messieurs, et ma science est très grande; mes diplômes le prouvent, et tant est qu'un diplôme puisse prouver quelque chose.

La jalousie de mes collègues au surplus ferait foi.

Mais pourquoi, pour qui suis-je médecin? Pour moi-même.

Les malades me préoccupent très peu; —car je suis riche.

Je n'ai étudié la médecine que dans ce but unique, et dès ma prime jeunesse absolument déterminé, de me soigner moi-même, et de veiller à toute heure sur ma personne, avec une tendre sollicitude.

Je ne suis pas un médecin, je suis mon médecin.

Aujourd'hui, cependant, je m'écarte un peu de mon programme. Je m'en vais visiter à Marseille un vieillard très malade, que je puis guérir, si je veux.

Mais je vais à Marseille, parce que, avant d'être appelé par ce désespéré (tous les malades sont désespérés à Marseille), j'avais déjà l'intention formelle de voyager, pour mon plaisir et pour la bonne économie générale de mon tempérament, dans le Midi de la France.

Autrement, il pouvait mourir.

Vous êtes fixés sur mon compte.

Un point, c'est tout.

—Vous êtes une belle âme, et comme je vous comprends! répliqua Théodore, qui se souleva péniblement sur sa chaise pour serrer la main du docteur personnel.

Moi aussi, je vis pour moi, et je m'en congratule.

Jadis, j'ai fait fortune dans le commerce des queues de billards, une fortune énorme.

C'est toute ma vie, et que sereine elle pourrait être! Mais, hélas! dans ce beau fruit, il est un ver; j'ai un cheveu dans ma soupe, un malheur dans mon existence,—c'est ma bonne.

—Celle qui vous tutoie?

—Par dépêche, seulement.... oui.

Installée chez moi, depuis des ans, elle refuse de déguerpir. Je ne puis la mettre dehors; j'ai essayé de tous les moyens, j'ai été battu dans toutes les rencontres.

Alors, messieurs, alors, je voyage pour éviter ma bonne, pour l'oublier.... La misérable m'a réduit au vagabondage.... et voici que, ce soir, je crois qu'elle me poursuit, et je l'attends, comme vous savez, n'osant plus rien.... tel l'oiseau fasciné par l'approche du serpent.... Plaignez-moi.

Il se tut accablé.

Florimond se leva, solennel.

—Homme fort, homme de loi, homme de science, bourgeois,—vous tous,—apprenez-moi: Je n'obéis qu'à ma libre fantaisie, étant riche; je suis ici parce que je ne suis pas ailleurs....

Je suis poète et comédien, comme le furent avant moi (chronologiquement) le divin Shakespeare et l'immortel Molière....

J'ai dit.

—A la vôtre! messieurs, cria Antony en tendant son verre.

Et l'on but.

Les Cinq étaient présentés; et, tels quels, s'agréaient au passage, sans réserve, avec confiance, se sachant "tous riches?"

CHAPITRE III

UNE SOIRÉE INTIME.—MINUIT DIX.—MARIE PARAIT, CE QUI N'EXPLIQUE RIEN, MAIS QUI COMPLIQUE TOUT.

Du haut de son comptoir, Mme Machu avait suivi, sans en perdre une parole, les professions de foi variées des cinq voyageurs.

Et chaque fois que l'un d'eux, entre autres choses indifférentes, avait affirmé sa grande fortune, elle avait inconsciemment salué d'un petit signe de tête très doux, et d'un sourire approbateur.

Malgré leur nom—commun—dans tous les sens, ces messieurs Dubois annonçaient une large dépense et cela méritait de la considération.

Sur son ordre, Joseph aidé d'une servante hoiteuse, alla préparer les cinq plus belles chambres de l'hôtel; et Mme Machu, au lieu de se retirer comme de coutume sur le coup de neuf heures précises, continua à présider elle-même cette séance extraordinaire.

Le personnage de "Marie," cette inconnue énigmatique, allumait aussi sa curiosité provinciale; elle voulait tout savoir, fût-ce au dépens d'un sommeil abrégé, éprouvé cependant douloureusement entre toutes pour la belle, régulière nature, habituée aux pratiques exactitudes.

A présent, il pleuvait au dehors; une pluie fine, serrée, persistante, qui devait durer toute la nuit, et des coups de rafale, des coutes de vent hurlantes, secouant les portes et les fenêtres, faisaient apprécier le coin du feu, la salle chaude, où la fumée des pipes montait en nuages odorants.

Entre les nouveaux amis, les grogs succédaient aux grogs et les confidences aux confidences.

A toutes forces, ils se cherchaient des parentés quelconques.

Mais Rigobert était de Paris, Saturnin du Havre, Florimond de Melun, Antony de Lodève et Théodore de Saint-Omer.

Qu'importe? Leurs ascendants avaient voyagé sans doute; voilà tout; mais, bien certainement, ils devaient avoir du même sang dans les veines.

Vers onze heures, l'envie leur prit de [illegible], on 'bassal de la carte et de la cave; dès lors, ils se tutoyèrent, et comme les rois d'Europe, se traitèrent de "cousins."

Il fallait voir avec quelle gravité, quand Antony avait parlé, Théodore, qui professait le respect des biceps, répondait par ces mots invariables:

—Comme le dit fort bien mon cousin Antony....

Mais Rigobert interrompait, [illegible] [illegible].

—Pardon, pas d'accaparement! notre cousin, s'il vous plaît, cousin Théodore, reprenez: Comme le disait fort bien notre cousin Antony.

—C'est juste, mes excuses, cousin Rigobert; donc, comme le disait fort bien notre cousin Antony....

Et tous les cousins approuvaient en chœur, dodelinant de la tête.

Jamais on n'avait vu famille plus unie.

A onze heures et demie, ils se juraient à la ronde de ne point s'oublier sur leurs testaments, demandaient du champagne, et,—spectacle édifiant,—s'appesantissaient, clignaient de l'œil, se consolaient enfin, en tournant, appuyés les uns aux autres.

Emerveillée, Mme Machu les bénissait de haut.

Joseph, gris aussi, à coups de fonds de bouteilles, admirait de tout cœur le tout qu'ils avaient sous le nez.

—Belle famille! déclarait-il.... Dubois-toujours, Dubois-tout-le-temps, Dubois-dont-on-siffle-les-fêtes!....

Les douze coups de minuit éclatèrent, bruyants et graves, au coucou de la salle.

—Main gott! clama Rigobert surmontant, c'est aucherzul temain, temain marti; tans tix minutes, la tâme sera là.

Tous se secouaient.

—Tiens, c'est vrai, dit Saturnin, vous êtes Allemand à présent, cousin Rigobert.

—Allemand t'Alsace, comme pien vous bensez, meinher!....mais ch'entends....

En effet, dans la nuit désolée, le coup de cornet avertisseur jetait son signal aussi lugubre qu'une plainte......

La pluie redoublait, le vent était tombé, tout était noir, accablé de silence; et les falots de la gare tremblotaient sous l'averse, vagues, atténués, comme derrière une toile métallique aux mailles infinies.

—Par la mort-dieu, soupira Florimond, la nuit est tragique, propice aux drames.... du sang serait vite lavé....

—Vous avez le vin triste, cousin poète, riposta Antony; pour moi toute cette eau me navre simplement parce que c'est de l'eau. Je n'y vois pas plus loin....

Sa voix fut couverte par le sifflet et le roulement du train, lancé à toute vapeur.

Un œil rouge sanglant s'encadra dans le tunnel, comme dans une naturelle orbite, flamboya, grossit, monstrueux, et fondit sur le groupe.

La locomotive cria encore une fois, rauque, se gargarisant avec des jets de vapeur, puis, brusquement, pliée sur les jarrets, s'arrêta frémissante.

Dans l'encadrement de la porte du buffet, les Cinq tendaient le cou, n'osant affronter le déluge, écarquillant les yeux pour percer les ténèbres.

Une seule personne descendit—une femme.

Elle sauta, rapide, d'un wagon de deuxième classe; et rien qu'à son allure, on devinait sa grande jeunesse.

—Ce n'est pas ma tante!

—Ce n'est pas ma cousine!

—Ce n'est pas ma sœur!

—Ce n'est pas ma marraine!

—Ce n'est pas ma bonne! crièrent à la fois cinq voix joyeuses.

Courant, légère sous un parapluie, l'inconnue se précipitait vers les lumières du buffet-hôtel.

A la main, elle tenait un petit sac noir; tout son bagage, semblait-il.

Les Cinq s'écartèrent pour la laisser passer; et tous, l'air ravi, rentrèrent dans la salle.

La voyageuse, suffoquée par sa course, ou par une émotion violente, s'arrêta brusquement, clignant de l'œil aux lampes. Elle laissa tomber son sac, puis, des deux mains, comprimant les battements de son cœur, regarda autour d'elle.

Déjà, Mme Machu, descendue de son trône, roulait noblement au devant d'elle.

Joseph faisait la révérence.

—Madame, madame.... monsieur Dubois est-il ici?

—Monsieur Dubois, répliqua l'hôtelière, lequel?

—Oui, voilà, lequel? confirma Joseph. Est-ce Florimond ou Rigobert que vous désirez? A moins que ce ne soit Saturnin? Non? Antony, alors?—peut-être Théodore?—tout arrive...... Enfin, mam'zelle Marie, ils sont là, choisissez!

Affolée par cet accueil étrange, Marie ouvrait des yeux énormes; machinalement, elle considéra l'un après l'autre les *cinq monsieur Dubois*, rangés en bataille, puis, douloureusement, elle murmura:

—Ce n'est pas!....

Et elle se laissa tomber sur une chaise, se cacha la tête dans les mains et on entendit un sanglot étouffé.

—Un sixième Dubois....commençait joyeusement Joseph; mais devant cette scène de tristesse, il s'arrêta tout net, avec un tact exquis.

—Mademoiselle, prononça Mme Machu, compatissante, si vous voulez vous expliquer une seconde, peut-être pourrais-je vous donner quelque utile renseignement ou tout au moins participer à votre douleur, et vous offrir, comme il convient à ma nature sensible, les compliments réparateurs d'une condoléance inattaquable....

L'étrangère releva la tête.

Et tout le monde, alors, put voir qu'elle était d'une rare beauté, très jeune,—et "faite pour inspirer de la pitié et même de l'amour aux tigres d'Hyrcanie," comme plus tard l'affirma l'hôtelière.

—Je cherche M. Didier Dubois, un jeune homme de vingt-deux ans, assez grand et très beau.

—Brun, sans barbe, ou trois poils au plus, n'est-ce pas? interrogea Joseph, s'avançant sur la ligne.

—Oui, monsieur.

Joseph, flatté de l'appellation, reprit d'un air capable:

—Habillé de gris, chapeau melon marron; l'air distingué......

—C'est lui, oui, c'est lui-même! Didier! vous l'avez vu, monsieur, où? quand?

—Hélas, hier, madame, hier à cette heure même, à preuve qu'il a pris un bouillon avec du vin dedans; un délicat, quoi. A présent il est à Marseille, où ailleurs—voilà le chiendent!

—Je suis perdue! soupira Marie, et elle se reprit à pleurer.

Les Cinq étaient émus.... Si belle et si malheureuse.... pauvre petite, elle n'avait pas l'air d'être bien garnie d'argent non plus.

Personne n'avait plus envie de dormir.

Théodore se détacha du groupe, et vint, en confidence, susurrer quelques mots à l'oreille de Mme Machu, qui sourit d'un air materne et se rapprocha de Marie toujours accablée.

—Intéressante demoiselle, vous retrouverez votre beau jeune homme, votre fiancé, sans doute?

—Oui, murmura Marie, à travers ses larmes.

—Mais le premier train pour Marseille ne passera ici que demain à midi.

—Oh! mon Dieu!....

—Vous coucherez donc nécessairement sous ce toit, respectable, j'ose le dire.

En attendant, vous avez faim peut-être; acceptez quelque chose pour vous remettre, quelque chose de chaud....

—Oui, quelque chose de chaud,......

—Pour vous remettre.

—Un bouillon.

—Un bifteck.

—Un poulet....avec du bordeaux.

C'étaient les Cinq, qui tous à la fois offraient et s'empressaient autour de la jeune fille.

—Approchez-vous du feu.

—Prenez cette chaise, c'est la meilleure.

—Voulez-vous une couverture?

—Un grog avant de manger, ça ouvre l'appétit....

—Et je vous le retrouverai, votre Didier!

A cette affirmation de cet intrigant de Théodore, Marie s'essuya les yeux et daigna sourire une seconde; tous applaudirent.

—A la bonne heure!

—C'est si joli une jolie femme qui sourit.... hi! hi!

—C'est si triste une jolie femme qui a pleuré.... hé! hé!

—Allons, mettez-vous là.... ha! ha!

—D'abord, mademoiselle, conclut Florimond, le cerveau illuminé d'une idée triomphante, vous pouvez, vous devez même accepter tout de moi....

—Hein!!!

Cette exclamation interrogative fut poussée de tous les coins de la salle.

Marie, surprise, regardait Saturnin.

Il continua, très calme, sûr de son succès:

—Car Didier Dubois est mon cousin germain......vous êtes sa fiancée, vous êtes sa femme.

Ussa de moi, cousine.

—L'animal, grogna Rigobert, j'aurais dû trouver celle-là!......

—Je ne suis pas bien certain de n'avoir pas un petit frère de ce nom, insinua Théodore......

Mais personne ne voulut entendre cette observation portée assez tardive que suspecte.

Marie, facilement crédule, tendit la main à Florimond.

—Mais Didier était mon cousin [illegible], déclara Saturnin, puisque nous sommes tous cousins, lui.

—Nous le sommes, nous, depuis ce soir, répliqua [illegible] le poète-comédien.—Didier et moi, depuis sa naissance.

Messieurs, dans ce monde, tout vient à l'avenant....

Ma cousine Marie prendra d'abord un consommé....

Vous m'entendez, Joseph! dépêchez-vous.

[illegible] [illegible], mais tout en mouvement

la vaisselle, il chantonnait d'une voix abominablement fausse:

Il a passé par ici
Le furet du bois, mesdames;
Il a passé par ici
Le furet du bois joli!....

Joseph continuait à s'amuser.

Débonnement amenée à table, Marie, réchauffée, défit son manteau de voyage, ôta son chapeau, retira ses gants et voulut bien manger.

Assis autour d'elle, les Cinq la contemplaient ardemment.

Certes, elle était belle, et belle d'ensemble comme de détail; pas un écart de forme, pas une tache de couleur; elle était harmonieuse et d'un charme infini.

Brune de cheveux, le teint mat et pâle, avec des yeux profonds et verts comme de l'eau profonde, la tête petite et fière, droite, sur un col un peu long, —et, d'une ligne souple, ondulée, le corps se dessinait, svelte sans maigreur, avec des extrémités d'enfant [illegible] qui n'a jamais marché.

Et puis tout était grâce en elle, et, dans cette aventure, au milieu de ces hommes, en pays inconnu, si sa pauvre âme était en déroute, sa personnalité physique n'en gardait pas moins, sans une erreur, sans une hésitation, la libre allure et la pose assurée des créatures de race, nées pour ensorceler et conquérir.

Et Rigobert à la voir oubliait son allemand, Saturnin et Théodore leur égoïsme, Antony souhaitait des massacres afin de la sauver dans un coup de force. Florimond exultait de sa ruse ingénieuse; et, pour cette cousine tombée du ciel, préparait l'arsenal formidable des rimes tumultueuses....

Aussi, quand Marie, son repas terminé, se leva pour suivre Mme Machu, qui tenait à honneur de la conduire, elle-même, à la plus belle chambre, les Cinq, alignés, cassés en deux, fronts bas, lui murmurèrent-ils cinq compliments d'adieu sur le mode lyrique et passionné, avec des voix tremblantes.

Et ce fut avec raison que Joseph, qui possédait éminemment le don de conclure, put s'écrier, quand il fut seul:

—Les amoureux, c'est comme les rats ....un qui s'en va, cinq qui reviennent!

CHAPITRE IV

CE QUI SE PASSAIT, CETTE NUIT-LA, DANS LES SIX CHAMBRES CLOSES.—SIX MONOLOGUES.—DE GRAVES DÉCISIONS PRISES.

L'hôtel de la Gare eut pu prendre avec logique cette enseigne: A l'Arc-en-ciel; chacune de ces chambres s'égayait d'une couleur différente,—et il y en avait sept:

Bleu, vert, jaune, indigo, violet, orangé, rouge.

Si les nuances des étoffes, des papiers éclataient et chantaient en gammes disparates, le mobilier partout se présentait absolument semblable, dans l'idéal atteint de la vulgarité: le lit bancal, énigmatique; la pauvre armoire, rarement ouverte, à la porte criarde, à la glace écaillée; la table de nuit, suspecte, et de mauvaise haleine; la commode-toilette, aux tiroirs disloqués, garnis, dans un but lointain de propreté peut-être,—de journaux huileux, rancis, jaunis, en date de 1836, tigrés de taches de graisse, et sous lesquels, vaguement, erraient des épingles à cheveux évoquant des histoires passées.

Aux murs se cramponnaient quelques porte-manteaux en détresse, qu'un seul clou retenait encore avant la chute; et surtout, en entrant dans ces chambres, le froid de l'impersonnalité vous tombait aux épaules.

Certes, ce n'est pas là le gîte où volontiers l'on songe..... d'ordinaire on y dort, on s'y ablutionne et l'on s'en sauve.....Eh bien! ce soir-là, dans aucune de six chambres occupées, personne ne ferma l'œil avant le jour,—et dans toutes, tout le monde songea.

Chambre bleue.

C'était celle de Marie. Restée seule, elle ferma vivement sa porte à double tour de clé, tira les verrous, prise d'une peur subite devant le grand silence qui enveloppait l'hôtel.

Puis elle alla vers la fenêtre, écarta les rideaux....

Sinistre et battante, la pluie continuait et le regard s'hypnotisait, s'hallucinait sur des mares miroitantes, au milieu de la voie, entre les rails, sous la tombée éternelle, successive, des gouttes lourdes, qui mouraient dans des ronds brefs, aussitôt remplacés; tout cela à peine distinct, par la clarté vague des dernières lumières.

La gare était morte.

A quelqu'un de joyeux, l'aspect eût paru triste.... Pour une âme mélancolique, c'était lamentable.

Or Marie croyait aux présages.

Tout s'annonçait lugubre dans ce voyage, son premier, et qu'un coup de cœur avait décidé.

Elle quitta la fenêtre, désolée.

Sur la table de nuit, dans le vacillement blême d'une bougie fumante et coulante, elle ouvrit son petit sac, et compta son pauvre argent, toute sa fortune au monde: six pièces d'or et quelque monnaie blanche.

Avec cela, elle n'irait pas loin.

Elle baissa la tête; et, de nouveau, des larmes coulèrent, chaudes, de ses grands yeux rougis.

Que ferait-elle demain?

Retournerait-elle à Paris, renonçant à tout espoir? ou bien persisterait-elle dans sa poursuite incertaine, cherchant Didier plus loin, si loin qu'il fût allé?

Sa misère seule la faisait hésiter, car son cœur lui criait: Va!

Mais, avec ces quelques louis, tout devenait difficile, impossible.

Un gros désespoir, enfantin presque, la prenait tout entière; certes Didier avait été cédé, était parti bien vite. Mais elle l'aimait quand même, et n'aimerait que lui....Didier!....

Et, dans ce nom murmuré, toute sa vie repassait, gaie d'abord, puis soudain troublée....

Didier....elle l'avait toujours connu.

Si loin que remontât son jeune souvenir, elle l'apercevait à ses côtés: En premier lieu, gamin de deux ans plus grand qu'elle, menant les jeux, guidant les expéditions aventureuses dans les taillis pacifiques des jardins bien connus.

Despotiquement, il était le cocher, et elle le cheval, mais alors, en ces temps heureux, de la sorte, c'était lui qui la suivait, elle..... à présent!....

Plus tard, petit garçon, brun et maigre, rêvant bataille et forçant les *filles* (comme il les méprisait!) à reculer, les pauvres amazones, devant sa vaillance indomptable de Thédo sans un poil....

Elle l'admirait pour chaque mot, pour chaque geste, et subissait, passive, ses volontés conquérantes, ses décisions souveraines, déjà donnée à lui....

Les deux familles habitaient la même maison, immense baraque, presque une cité, dont les prix convenaient aux petits ménages, dans un coin de banlieue où il restait des arbres, à Levallois-Perret.

Et c'était de la sorte, par voisinage de porte à porte, que l'on s'était connu.

Hélas, tout souvenir, même joyeux, est triste,—car le passé, c'est le commencement de la mort....

La mère de Marie était veuve, veuve d'un capitaine de ligne, tué pendant la guerre allemande, et vivait, oh! bien mal! d'une pension dérisoire.

A Gravelotte, après six heures de bataille, à l'embranchement de deux routes maîtresses, un général passait enveloppé dans son état-major.

Là, se tenait, l'arme au pied, une compagnie intacte, toute neuve, avec ses officiers.

—Capitaine, vous gardez cette fourche—vous m'entendez: Ils ne faut pas qu'ils passent! Vous recevrez du renfort....

Et le général, au galop, avait tourné le coude avec sa belle escorte.

Le renfort ne venait pas.

La retraite, lugubre, sonna tout à coup par la plaine.

Le capitaine Mangin refusa d'entendre les appels, les ralliements des clairons essoufflés.

Il restait avec sa compagnie, les talons rivés au sol, gardant son poste.

Ils y restèrent si bien, qu'ils y moururent, qu'ils y restèrent couchés.

Sonnez, clairons!....

Le capitaine Mangin, tué à l'ennemi, comme tant d'autres, laissait une femme et une petite fille d'un an,—Marie.

La famille Dubois était moins tragique, et relativement plus à l'aise.

Le père de Didier, employé à la mairie de Levallois, gagnait sa vie; et la mère, couturière assez habile, apportait au ménage; on joignait les deux bouts.

Ces gens simples s'étaient liés peu à peu; et Didier et Marie côte à côte avaient grandi, sans soupçonner qu'ailleurs existaient des gens plus heureux.

Si les enfants devaient souffrir, il fallait douter de tout.... Ils ont bien le [illegible].

Naturellement, ils avaient joué au ménage au même temps qu'au cerceau, et s'étaient de tout leur cœur à leur commune [illegible].

Cependant, lorsque Marie eut passé quatorze ans et Didier seize, leur ancienne brusque franchise s'atténua et les premières rougeurs indiquèrent l'éveil [illegible].

Ces commencements, commencements de la vie, commencements de l'amour, ont un charme infini, et d'autant plus profond qu'il est plus fugitif.

Ce fut une délicieuse époque.

Sous les platanes du boulevard Bineau, par les crépuscules d'été, ils s'en allaient sans but, se racontant des choses puériles avec des voix très graves; et, bien que Marie portât encore une natte sur le dos, et que ses jupes ne fussent pas

tout à fait longues, Didier se sentait pénétré d'une émotion inconnue, attendrie, devant cet être bizarre et passager qu'on appelle: —une petite fille qui devient femme.

Marie gardait ses yeux limpides, mais pourtant au dedans d'elle, elle entendait s'éveiller sourdement un lent et obscur travail; elle se sentait devenir nouvelle; les lendemains ne ressemblaient plus à la veille. Elle écoutait des voix jusqu'à lors incomprises....un sang plus chaud battait plus fort au cœur de la femme naissante.

Cette intimité provinciale avait duré des ans, sans péripéties, sans histoire.

L'hiver, les veillées familiales sous la même lampe remplaçaient les errances dans la quadruple allée du boulevard rempli d'ombre; mais rien ne les séparait; et les familles souriaient béatement devant ces simples et tranquilles amours, *puisque c'était convenu*.

Puis, un jour, subitement, tout croula: Pauvres, on vivait heureux; mais quand M. Dubois reçut une lettre du frère de sa femme, un monsieur Narcisse Roquentin, qui avait fait fortune dans les huiles à Marseille, lettre par laquelle il appelait auprès de lui son neveu déclarant le vouloir adopter, n'ayant pas d'héritiers directs, l'employé à la mairie prit tout d'un coup un air important; et, de brave homme qu'il était, il devint un sot personnage.

Il fit comprendre à son épouse que Didier désormais riche ne pouvait aimer une fille sans le sou; qu'il fallait rompre avec les Mangin; que le plus tôt serait le mieux. Et sa femme comprit assez volontiers.

Alors, peu à peu, ils avaient desserré les liens de cette vieille amitié; affectant de causer bas devant leurs amies, autrefois confidentes de la moindre aventure; des froideurs voulues, blessantes, des silences ennuyés, accueillaient la mère et la fille, qui, sans comprendre, se sentaient devenues étrangères, de trop,—et bientôt restèrent chez elles, enfermées tristement.

—Vois-tu, ma pauvre enfant, dit un jour Mme Mangin, l'argent gâte tout; nos amis seront riches, et paravance, ils ont honte de nous. C'est la vie, cela.

—Eh bien, la vie est laide, voilà tout, répondit Marie, mais Didier, lui, n'a pas changé; quand il me rencontre par hasard, il se désole avec moi.

—Didier a vingt-deux ans......Il pourrait déclarer sa volonté...pourtant, au fond, il obéit à ses parents, c'est d'un bon fils, d'un très bon fils....et d'un faible amoureux....tu verras bien qu'il partira.

—Il m'a juré que non.

—Hélas, je suis bien sûre qu'ils font ses malles.

Et c'était vrai.

Didier avait répondu lui-même qu'il serait à Marseille avant quinze jours; cependant il aimait Marie, et le cœur partagé de sentiments divers, il hésitait encore, et, sous des prétextes, reculait son départ.

Ses parents l'objurguaient; alors il promettait de partir,—puis il rencontrait la jeune fille dans l'escalier, lui prenait les mains et jurait de rester.

Un mois passa de la sorte.

Mais une seconde lettre, plus pressante, arriva, décisive.

L'oncle Roquentin se déclarait malade, très malade, au point de faire venir, à grands frais, un médecin de Paris.

Si son neveu survenait trop tard, tant pis pour eux; il laisserait son bien à des amis, ou même aux pauvres.

C'était bien le moins qu'on parût s'intéresser à un oncle riche, il ne comprenait pas comment Didier n'était pas accouru dès la première invitation....

Cette fois, chez les Dubois, la scène fut violente, et Didier consentit définitivement: "Je partirai demain."

Marie était une fille décidée, énergique, la tête près du bonnet, comme on dit à la campagne.

Didier le savait, il voulut éviter la scène des adieux et fila sans prendre congé, à contre-cœur, se réservant de revenir le plus vite possible et, l'héritage en poche, d'imposer ses volontés.

Un beau jour, par une servante ingénue, la jeune fille connut la vérité: Didier s'était enfui, comme un lâche....

Marie crut que ce départ avait eu lieu le matin même; elle se trompait de vingt-quatre heures.

Elle ne prit pas le temps de réfléchir, écrivit trois lignes à sa mère, vida sa tire-lire et courut après son amour en déroute.

Voilà comment, par cette nuit lamentable, elle était à Mourlac; et c'est à tout cela qu'elle réfléchissait dans cette chambre d'hôtel;—dégrisée à présent, par la longueur du voyage, le froid et la nuit, l'aspect des visages étrangers, des pays inconnus,—prise de peur, de regret, de honte, et cependant voulant revoir Didier.

Les heures passaient; lasse de pleurer, elle se coucha et s'endormit.

On dort toujours à vingt ans.

Dans la chambre verte:

Seul, avec lui-même, Saturnin se fit assaillir de véhéments reproches.

Il fallait bien se l'avouer, il avait bu des grogs en quantité extra-médicale.

Il prit sur sa toilette le verre et la carafe, rinça le cristal, examina l'eau douteuse à la lumière, fit une grimace qui voulait dire: à la guerre, comme à la guerre; puis murmura d'une voix amère: voilà où mène l'inconduite.

Enfin il tira d'un nécessaire un petit paquet de poudre blanche, versa dans le verre, délaya soigneusement et avala d'un trait.

—Avec cela, ajouta-t-il, l'estomac sera sauf, mais au réveil, gare à la migraine.... Saturnin, je ne vous reconnais plus!.... n'importe, cette jeune fille est charmante....

Il se mit au lit, ses habits étendus sur les pieds, la tête haute sur l'oreiller, souffla sa chandelle; pourtant, dans l'ombre, il restait les yeux ouverts.

Dans son insomnie, il interrogeait gravement son moi physique et son moi moral.

La tête lourde, la gorge sèche.... la langue épaisse....c'était du propre.

Et l'hygiène, malheureux!

C'est avec les excès qu'on abrège ses jours.... L'homme est absurde, en vérité.

Il connaissait le mal et courait au devant.... et puis voici à présent que l'image de Marie le hantait, l'obsédait, doublait sa fièvre......

Et tout cela tournait, tournait......

Il s'assoupit un court instant.

Alors il rêva qu'il s'en allait par une mer démontée sur un vaisseau perdu, seul avec Marie.

Quel tangage, quel roulis, comme le vent sifflait aux oreilles....oh! quel vent!....

Il se réveilla en sursaut, baigné de sueur....

—Diable, il ne faut pas dormir, le péril est là, résgissons.

Il s'assit dans son lit, le cœur en déroute, et pour la seconde *fois* s'admonesta d'une hautaine façon:

—Idiot, va! A ton âge!....Te griser comme un étudiant de première année.... Je suis bien malade....les ravages de l'alcool sont effroyablement rapides surtout dans les natures vierges.... car je suis une nature vierge, moi!......

Marie, en vérité, je la suivrai au bout du monde....... je la soignerai...... mieux que moi-même....... ça n'est pas difficile...... je suis dans un bel état, ce soir.....

—Marie.... Oh!....

Décidément, de toutes les manières, le cœur était atteint......

Chambre jaune:

Théodore rentra d'un pas lourd, s'enferma, puis se laissa tomber sur le lit qui craqua, gémit d'un ton lugubre.

Le bourgeois retira ses bottes, se dévêtit [illegible], en caleçon, tout [illegible] de sa cousine, il se lisqua!

—Si ma bonne me voyait......m'avait vu, faisant mon papillon autour de cette princesse.......

Je suis libre cependant; et jamais aucune femme ne m'a plus plu, oui, plus plu....C'est comme cela, plus plu.... hi! hi!

C'est bête, les mots.

Je suis riche, très riche.......Elle est pauvre, très pauvre.....

Son Didier existe-t-il seulement? Des fugues, peut-être...... Non elle n'a pas l'air d'une intrigante, d'une faiseuse..... et puis ce n'est pas aux vieux singes comme moi qu'on apprend à faire la grimace.......

Ce didier m'embête, décidément.......

Je l'épouserais bien, cette petite; si elle y tenait..... Elle a l'air résolu, des sourcils noirs, terribles.... elle flanquerait ma bonne à la porte..... puis, elle est simple, sans habitude de luxe..... Ce ne serait pas très cher..... Je l'épouserai..... Oui c'est encore solide, d'attaque...... Je le veux bien, son Didier.

Et, au travers de la chambre, il faisait des risettes au miroir fêlé, où se reflétaient, vilainement burlesques, sa grosse face rougeaude et son crâne dégarni.

Brusquement, il ferma les yeux, s'affala lourdement sur le matelas, assommé tout d'un coup, et se mit à ronfler, déboutonnant ses nasaux, soufflant des joues, la bouche ouverte, les quatre fers en l'air.

Chambre indigo:

Le poète Florimond ouvrit grande la fenêtre; le vent souffla sa bougie.

—Eléments, cria-t-il; vous ne me vaincrez pas!....

Il ferma la fenêtre, ralluma sa bougie, et prit une pose héroïque, dans le geste d'Ajax défiant les dieux.

Puis il défit sa cravate, ouvrit son col de chemise, le rabattit sur son gilet.

—L'inspiration m'étouffe.... Marie! Marie!.... O muse! dors, repose, divine enfant.... je m'en vais te chanter en vers dignes de toi....—Fénarque, je te méprise.... Marie!....

A continuer.

AMUSEMENTS.

Académie de Musique de Bidwell.

Une semaine, commençant Dimanche, 29 Déc. La société du Broadway Theatre, de New York.

Mr. Barnes of New York,

Sous la direction de
M. FRANK W. SANGER,
Directeur du Broadway Theatre, de New York.

Mercredi, 1er janvier—Grande Matinée du Jour de l'An—Cadeaux d'égards présentés à chaque personne qui y assistera.

Dimanche, 5 janvier—Le comédien favori de la Nouvelle-Orléans, ROLAND REED, dans sa pièce nouvelle, Americans Abroad.
29déc—1f

THEATRE ST-CHARLES.

J. M. Gilbert.........Directeur

CE SOIR—SEMAINE DE NOEL:
Geo. H. Adams-Toma Hanlon
HE-SHE-HIM-HER!
Grande Matinée de Noel.
Pas d'augmentation de Prix.
Admission..........50, 25, 10c.

Dimanche, 29 déc.—Semaine du Nouvel An—Pièce à grand spectacle "ENOCH ARDEN."
22 déc—

A LA SALLE GRUNEWALD

Dimanche et Lundi Soirs, 29 et 30 Déc., à 8 P. M., et Mardi 31 Déc., Matinée à midi.

—Le Célèbre—
Boston Symphony Orchestral Club

Composé de quelques-uns des anciens membres du célèbre orchestre de Théodore Thomas de New-York, et de l'Orchestre de Symphonie de Boston, secondé par la célèbre Prima Donna

MISS AUGUSTA OHRSTROM

et incluant les virtuoses suivants:

M. Alfred De Seve, le célèbre violon virtuose, et Fred. Lax, le flûte-soliste de talent de la Bande Gilmore, avec Otto Lamagey, le compositeur anglais.

Billet chez Grunewald......................$1 00
Matinée...................................50 cts
22 déc—28 29 30 31

GRAND OPERA HOUSE.

Un soir et toute la semaine.
Matinées Mercredi et Samedi.
THOMPSON OPERA CO.,
DANS
SAID PASHA.
Grande Matinée de Noël mercredi.
Dimanche 29 déc—Evangeline. 22 déc—

ROBINSONS

Semaine commençant le 29 décembre. Début du squelette vivant. Dernière semaine de l'homme qui respire et d'autres curiosités. Dans le Théâtre du premier étage: Bibbs and Bibbs Comedy Co. 5 janvier, un grand nombre de nouveautés. 26 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, LUNDI, 30 décembre 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les dernières arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Aussi le contenu d'un magasin de chaussures au détail de la ville.

Conditions—A la vente. 30 déc—2f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

TROISIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 8 [illegible]—Mme Hattie E. Lawrence vs M. Hendrickson.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire et en conformité à un écrit de *fieri facias* à moi adressé dans la cause [illegible] par l'Hon. E. J. Bermudez, juge de la susdite cour, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le SAMEDI, le 11 janvier 1890, à midi, en face des premises, No 89 rue Dryades, 2me district de cette ville.

Un lot de meubles de maison, saisis dans la cause susdite.

Termes, comptant.

L. C. MURPHY,
Constable 2me Cour de Cité.
30 déc—30—janv. 6, 11.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de Homestead.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,816—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Delord, Rampart et Julia, désigné comme lot No treize, sur un plan dressé par D. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de L. Herman, ex-notaire, et mesurant vingt-quatre pieds et quatre pouces de face à la rue Dryades, sur [illegible] de profondeur.

2° Une réclamation contre le Mechanics Homestead Association de cette ville pour six actions de stock souscrites par feu Patrick Ryan, conformément au livre No 154, série A sur lesquelles $637 50 ont été payées—et se montant, avec l'intérêt, à la somme de $745.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30—6 13 20 27—1 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme V. Schumert et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,237—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et la Place Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Douane; le dit lot de terre mesurant, en mesure française vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec soixante-quinze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété. Etant la même propriété acquise par feu François Schumert, d'après un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 octobre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Comptant, pour payer la réclamation du plaignant, savoir la somme de six cent soixante-quinze piastres, montant de l'emprunt de stock, avec dix pour cent d'intérêt sur le dit montant à partir du 1er janvier 1879 et une autre somme de douze trente piastres, montant des contributions sur les dites actions de stock.

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1881; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1882; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1883; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1884; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1885; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1886; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1887; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1888;

Le tout jusqu'à paiement; ensemble avec les frais et charges de procédure et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire du dit stock, pas encore dû, mais sujet à être appelé conformément à la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille sept cents piastres; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 26—Jan 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur avec bâtisses, rue General Taylor, entre Camp et Magazine, (dans le [illegible] rue Penniston.)

Robert F. Peters vs. Mme Julia Atchens, individuellement et comme tutrice naturelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,454—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues General Taylor, Camp, Penniston et Magazine, désignés comme lots numéros neuf et dix, sur un plan dressé pour qu'on s'y réfère dans le bureau de James Graham, ex notaire, comme plan No 140; les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de cent douze pieds, onze pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6déc—9 16 23 30—6 11 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible]—Division A.—A. Gudenheim, [illegible]—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire A. Gudenheim soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, en son étude, No 89 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 15 janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur les applications du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que toutes les procédures contre le pétitionnaire ainsi que ses biens et propriétés soient suspendues, et que Charles Fortunée, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1889.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme,
F. GUILLAUD, Député Greffier.
18 déc—27 28 jan

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Sweeney vs Joseph M. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph M. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot No 22,035 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts, réclamations et demandes étant un quart indivis de la dite succession, mobilière, immobilière droits et réclamations et de laquelle la propriété ci-après décrite forme une portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 120 et borné par les rues Jersey, maintenant Annonciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon, mesurant soixante pieds de face rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux et formant le coin des rues Annonciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24 31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins liqueurs, etc., etc. Aussi un terme de bail non expiré, etc.

E. Pruyne & Co., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,731—En vertu d'un ordre de vente daté 23 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 4 janvier 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 75 rue Sud Peters.

1° Un grand assortiment d'épiceries (groceries), du pays et de fantaisie, conserves en boîtes, vins, liqueurs, bières, cordiaux, bitters, etc. Ameublement de bureau, installations, etc., etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

2° Aussi—Le terme non-expiré du bail de la dite propriété, No 75 rue South Peters, échéant le 1er septembre 1890, au taux de $45 par mois, payable mensuellement.

3° Et en cas où le dit terme de bail ne se vendrait pas à une prime, alors: "Le droit d'occupation du dit local du jour de la vente au 31 août 1890" sera offert séparément et à part, de l'obligation de payer le loyer.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et Syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus.
24 déc—24 27 31—janv 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carver vs. Frederick Beets.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,726—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Common, Remparts (autrefois Cirque), Basin (autrefois St-Jean), et ayant, au pied américain, 28 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 20 pieds 3 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se rétrécit par une nouvelle profondeur de 32 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne de fond, sur laquelle il mesure 23 pieds 9 pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24 28 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

American Homestead Company vs ses héritiers de Mme Félix Voss, décédée, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,733—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc. qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans le (Faubourg Marigny) dans l'îlet désigné par le numéro municipal 269, borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Antoine et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur; le dit lot faisant partie de lots désignés par les numéros 2, 3 sur un plan du dit Faubourg Marigny, borné par le lot No 199 du dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 déc—23 30—janv 6 13 20 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Veuve Julia Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 28,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Orleans, St-Bernard, Prosper et les avenues St-Bernard et London, et mesurant, en pied américain, deux cent trente-deux pieds deux pouces de face à la rue New Orleans sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne vers la rue St-Bernard, et cent neuf pieds vers la rue Prosper, sur une face de quatre pieds huit pouces deux lignes. Acquis par la défenderesse, de Johanna Costés, le 23 septembre 1886, conformément à un acte pardevant A. Doriocourt, Jr, notaire, Livre 48 du bureau de transfert 124, folio 412.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Teutonia Insurance Company vs. Marie Clara Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,458.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Hôpital Broad, Dorgenois et Ursulines, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds (au pied américain); le dit lot est le plus près de la rue Broad, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Adolphe Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,457.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de quatre-vingt-sept pieds, plus ou moins.

2° Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant dix pieds de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite.

Acquis par le défendeur de Johanna Costés, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du bureau de transfert 124, fol. 277.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence splendide et de valeur au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Prytania bornée par les dites rues et les rues Berlin et Pitt, etc.

Sarah M. Cotton vs Mme Delphine Phillips et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, avec:

Toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans le l'îlet No 9 borné par l'avenue Napoléon et les rues Berlin, Pitt et Prytania, savoir:

Premièrement—Quatre certains terrains désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Dix-huit, d'après un plan lithographié déposé en l'étude de feu A. Mazureau, notaire de cette ville, lesquels terrains mesurent comme suit: les terrains numéros Un, Deux et Trois sont chacun ensemble de trente-deux pieds de face à la rue Pritania, et ensemble les trois terrains ont ensemble cent pieds de face à la rue Pritania, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le terrain numéro Dix-huit attenant à l'arrière, a trente pieds de face rue Prytania, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain terrain désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par A. L. Phelps, en date du 14 février 1849 et déposé en l'étude de feu J. R. Beard, notaire. Le dit terrain mesure vingt-huit pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 jan

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année échue le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$382,388	
Sur les risques de rivière	13,907	
Sur les risques de mer	14,861 84	
		$427,186 88
A ajouter:		
Primes non acquises de 1887		55,887 75
Total des primes		$483,074 63
A ajouter:		
Intérêts et profits et pertes		24,069 51
Revenu total		$506,144 14
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendie	$158,772 63	
Sur risques de rivière	2,288 81	
Sur risques maritimes	5,717 77	
Total pertes payées	$166,789 21	
Primes remboursées, et cancellations	46,190 61	
Commissions	58,744 51	
Réassurances	34,085 75	
Taxes et licences	6,936 13	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies, d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	37,944 69	
Total des dépenses		$346,670 90
Surplus		$184,473 96
Distribué comme suit:		
Réserve pour risques non expirés		$102,488 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées		37,300 00
Dividende compté de décembre 1888 non payés		1,000 27
Profits et pertes		43,849 05
		$184,473 96

ACTIF

A la valeur du marché:	
Argent en banque	$88,130 28
Argent au bureau	14 30
$30,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	31,625 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Orléans	132,000 00
$80,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	121,200 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,560 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	24,600 00
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
10 actions de la N. O. Warehouse Co.	500 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	50,730 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.	2,000 00
	$486,095 99

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 22
Dividendes non réclamés	2,305 00
Réservé pour risques non expirés	102,488 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,300 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,000 97
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	33,589 92
	$486,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) JOHN T. MOORE, Jr.,
C. T. MENGE,
[illegible],
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,385 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	P. O. Ernst,
D. Puig,	C. H. Menge,
R. Schwarwacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	L. Hernsheim,
Joseph David,	A. Faleon,
F. A. S. Vaught,	C. F. Converse,
T. J. Woodward,	T. J. Gennard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barber,
Ernest Miltenberger.	

27 janv—1a

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendie	$342,660 42	
Primes sur les risques de rivière	22,191 74	
Primes sur les risques de mer	4,130 61	
Primes non expirées de 1887	61,667 33	$341,669 40
Moins, primes non acquises de 1888		81,125 30
		$260,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt	$21,744 35	
Loyers	385	$22,729 35
		$283,264 29
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie	$112,680 35	
Pertes sur les rivières	1,613 34	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Commissions et réassurances	75,124 34	
Taxes et dépenses	31,281 69	
Réserve pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$257,510 29
Profits nets		$26,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant:

	1888.
$187,000 Bons consolidés Orléans Ex.	$187,040 00
Argent en banque	146,145 96
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)	58,650 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle	1,300 00
Primes en voie de perception	42,033 52
Total	$459,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finance de la Compagnie d'Assurance du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE.
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.
19janv—1an [illegible] JAMES FAHEY, Notaire.

ETAT DE SITUATION —DE LA— BANQUE DU PEUPLE —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, samedi soir, 29 juin 1889.

Comptant	$560,832 25
Chèques	110,048 34
Prêts sur demande et escomptes	1,228,812 16
Actions	29,062 50
Propriétés foncières	43,306 87
Total	$1,972,055 12
Fonds capital	$350,000 00
Profits non divisés	151,584 68
Dépôts individuels	1,[illegible],470 [illegible]
Dividendes non payés	[illegible] 60
	$1,972,055 12

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1889.
(Signé) ANT. DORIOCOURT,
30juin—1f Notaire.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

CONFORMEMENT au règle de la charte de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de ses affaires, du 1er janvier [illegible] 1888:

Primes d'incendie	$167,181 [illegible]		
Primes maritimes	1,7[illegible]		
Primes de rivières	2,7[illegible]		
Primes acquises de 1887	[illegible]		
Total des primes	[illegible]		
Rabais, loyers et courvetage	[illegible]		
A déduire—			
Primes non terminées pour 1888	849,008 73		
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'assurer cette classe de risques	20,974 81		
Autres primes remboursées	7,062 79		
Réassurances	5,398 26		
		$93,7[illegible]	
Revenu net		$158,[illegible]	
A déduire—			
Risques de feu de 1888	$108,101 34		
Risques maritimes de 1888	1,976 43		
Risques de rivières de 1888	510 73		
Pertes payées pour 1888	$104,556 49		
Commissions	14,110 27		
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73		
Frais de cour et honoraires d'avocat	580 07		
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,068 82		
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	22,327 22		
Profits et pertes	3,224 17		
		$155,285 17	
		$3,348 14	
A quoi doit être ajouté: Pertes apportées à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:			
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 62		
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,878 62		
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,473 30		
		$72,398 36	
		$72,745 00	

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$27,342 71
Primes en cours de collection	29 [illegible] 36
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,854 20; St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	36,612 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	35,562 67
Billets à recevoir pour primes	4,444 56
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,944 55
Warrants de l'Etat	1,282 70
Débiteurs divers	604 62
	$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 26
	$358,310 93

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,106 73
Pertes ajustées, payables en 1889	12,656 88
Pertes non ajustées, payables en 1889	3,286 75
	$17,042 32
Surplus net en vue des porteurs de polices	$341,268 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. MINCKE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi le 17e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.
(Sceau.)

DIRECTEURS.

W. G. Vincent.	H. Lacossini,
E. J. Hebert,	P. Fourn,
C. T. Dugazon,	S. Pitot,
E. Buie,	Ad. Schreiber,
E. Gaily,	C. E. Schmidt,
F. W. Mincke,	J. Tuyès.

22jan—1a

Avis aux Créanciers Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 63 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende final, consistait en une réclamation contre E. D. LaBlanc, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires seront alors considérées liquidées finalement.

Les créanciers dont ce nom suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Acosteia,	A. M. Aguirre,
F. Alzanto,	A. Aleisher,
Joseph Batt,	Joseph Bragons,
A. Barbi & Co.,	Dr. J. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.oist'r
B. Benjamin & Co.,	A. Bodenit & Co.,
Louis Bollen,	Bender & De Bucoi,
F. Bobrias,	F. Rubbs,
T. F. Barthélemy,	P. Brown,
Bussis & Bros.,	Louis Benes,
C. Barba,	T. M. Bogan,
J. A. Blaffer & Co.,	B. M. Bagindo,
Sam Bollancis,	W. Alexandre Beers,
Samuel Banders,	J. A. Berdessaf,
James D. Coleman,	Conguerts & Lambert
Amédie Contarie,	B. Calloway, agent,
Lucy Curtis,	P. Caro,
Creole Fire Co. No. 9,	François Carrere,
P. Casse, agent,	Canaday & Miller
Eugène Coulon,	F. Casse,
J. Coward,	M. Connell,
J. H. Chiest,	L. Charest,
Louis Chaplain,	Herman Curtius,
Etienne Dubois,	John Crickard,
Mme Louis De Galle,	Dubois & Lamaison,
T. R. Dunbar,	P. Duchenne,
P. Dejan,	A. Dumonste,
Arthur Denis,	J. C. Denis,
Dominique Donz,	De Selver Hart & Co.,
S. Drochet,	George Dugan,
A. Dunestre,	G. M. Dell,
Duvallier & Co,	M. T. Dosset,
S. Escoffier,	A. De Sainte Gême,
Percival Forgey,	Manuel Elliott,
F. R. Flaitte,	Marion Flange,
J. A. Fernandez,	Foley, Conger & Co.,
Fitts & Brandon,	A. Fusick,
J. B. Frank,	Charles Fitz,
Gustave Fuente,	M. Dulton,
Fuller & Gonzenhelp,	H. G. Peinour,
Mme Gusl. Fourneau,	G. E. Finaisy,
Joseph Gassinger,	Joseph Gunzhelmer
T. Gboolly,	Connolly & Allen,
Isidore Gorrad,	A. Gourby,
Goldenbow & Kelly,	Fred Good,
G. H. Gardner & Co.,	Mme Armée Guirand,
S. Guiscell,	Bernard Gerson,
R. J. Hamilton,	F. Glathol,
J. M. Hessans & Co.,	Herman & Viguon,
Mme Anne Hill,	George Hess, M. D.,
C. G. Heltz,	R. Herron,
Marx Israel,	Mme Henry Hébert,
Johnson & Mason,	Mme Alice Aycock & Co
Jougmenard & Co,	C. R. Johnson,
H. Johnson,	J. M. Jourmaisel,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kallender,	Kundig & Co,
W. R. Kunnemann,	Frederic Lissement,
Joseph Larrieu,	E. Lapieux,
M. Lamasse,	R. Lehmann,
C. L'Hote & Co,	N. O. Mutual Life Ins. Co,
Edward Lucky,	[illegible]
Lobrance & Eakin,	[illegible]
F. Lodge,	[illegible]
C. A. Lamaux,	Peter Lamm,
A. Mangenses & Co,	Charles Hansen,
A. J. Mentels,	[illegible]
M. Moss,	[illegible]
F. Mann,	C. M. Maegel,
J. G. Monroes, curator,	Malcom & Lebonde,
Chas Mannion, Sucn. de	J. [illegible]
Philip McCabe,	[illegible]
Louis Malle,	[illegible]
A. Mea,	Neville Marigny,
Dr A. [illegible]	F. Moignon,
Michael [illegible]	N. Marks,
[illegible]	Neuville Nivetta,
A. [illegible]	Frank Oberheimer,
[illegible]	H. H. Osten ancoteur
[illegible]	S. F. Parnely, agent,
[illegible]	Prichard & Boothon,
Mme Anna Parigna,	Perkins, Swenson & Co,
M. Pettit,	R. B. Pockart,
R. Pollairs,	A. Puiff,
M. Pollowsky,	Pioneer Cotton Press
P. Quinn,	[illegible]
A. Quintin Fils,	L. Rabenne,
R. Rieger & Co,	L. Ravinon,
S. Rosa,	Mme Anna Sarem,
J. R. Sarrazin,	William Swentz,
[illegible]	Southern Sands Cottons
Sarrazin,	Press.
E. Smith,	Steinhauer & Dryer,
M. Scott,	B. F. Stuerbam,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co.
D. H. Symart.	S. Sunbury.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, coin White et Laharpe.—Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1889.—Avis d'une réunion.—A une réunion régulière des Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, qui a eu lieu lundi, le 9me jour de décembre 1889, la résolution suivante a été adoptée:

"Qu'il soit résolu, que le Président de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans soit requis de convoquer en réunion générale les actionnaires de ladite corporation le 18me jour de janvier 1890, à midi, au bureau de la compagnie, dans le but de prendre en considération la question de prolonger la durée de la charte de la compagnie de vingt-cinq ans de plus à partir de l'expiration de la charte actuelle."

Conformément à cette résolution et y obtempérant, je donne ici avis qu'une réunion générale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans aura lieu au bureau de la compagnie, à l'angle des rues White et Laharpe, en cette ville, le 18me jour de janvier 1890, à midi, dans le but de prendre quelque action, ainsi que le prescrit la résolution précitée, et d'arriver à une conclusion relativement à une prolongation de la durée de la charte de la dite compagnie, la présente charte étant pour une durée de vingt-cinq ans, de la date d'organisation de la dite compagnie, et devant expirer en vertu d'un Statut, vingt-cinq (25) ans après le 21 janvier 1869.

E. LAROQUE, Président.
P. COUGOT, Secrétaire.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

[illegible] HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout, enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer,

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73......CHARTRES......73

([illegible]

([illegible]

BUREAUX [illegible]

L'Abeille [illegible]

Bureaux [illegible]

Entered at the [illegible] as Second Class [illegible]

NOUVE[illegible]

MARDI, 31 [illegible]

PRIX DE [illegible]

C'est une [illegible] principe des [illegible] lors d'années [illegible] monde. Cela [illegible] des premiers [illegible] sur la base de [illegible] des intérêts. A [illegible] l'histoire, on l'a [illegible] on a prétendu [illegible] qu'un [illegible] moyens [illegible] presque [illegible] mais, au grand [illegible] ement des [illegible] Républiques de [illegible] des [illegible] tranniques au [illegible] [illegible]